

Signataire	Date	Annotation
pastell CC Canaux et forêts en Gatiinais, CCCFG - Pastell	26/01/2021	☑ Visa
Delphine COURBIER, CCCFG - DGS	26/01/2021	☑ Visa
Albert FEVRIER, CCCFG - Président	26/01/2021	Certificat au nom de Albert FEVRIER (CC CANAUX ET FORETS EN GATINAIS), émis par Certinomis - AA et Agents, valide du 07 janv. 2020 à 08:51 au 06 janv. 2023 à 08:51.
CCCFG - Pastell		Archivé

Dossier de type : CCCFG - Docs // CCCFG - Docs - Courriers Présidence



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 19 Janvier 2021

Date de la convocation : 14 Janvier 2021

Nombre de délégués

- en exercice : 56 - votants : 48 - présents : 38

L'an deux mille vingt et un, le 19 Janvier, à 19 heures 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Blanche de Castille à Lorris, sous la présidence de Monsieur Albert FEVRIER.

Etaient présents: Madame Lysiane CHAPUIS, Monsieur Jean-Marc POINTEAU, Madame Emmanuelle PION, Monsieur Jean-Jacques MALET, Monsieur François JOURDAIN, Madame Mireille SAVAJOLS, Monsieur Hervé VASSEUR, Monsieur Dominique DAUX, Madame Isabelle ROBINEAU, Monsieur Michel MAUFRAS, Madame Danielle HURE, Madame Christiane FLORES, Monsieur Alexandre DUCARDONNET, Monsieur André POISSON, Monsieur Pierre MARTINON, Monsieur Albert FEVRIER, Madame Valérie MARTIN, Monsieur Daniel TROUPILLON, Monsieur Philippe KUTZNER, Monsieur Pascal OZANNE, Monsieur Alain THILLOU, Monsieur Yves BOSCARDIN, Monsieur Alain GERMAIN, Monsieur Jacques HEBERT, Madame Marie-Christine FONTAINE, Monsieur Philippe MOREAU, Monsieur Jean-Luc PICARD, Monsieur Philippe GILLET, Madame Stéphanie WURPILLOT, Madame Marie-Annick MARCEAUX, Monsieur François MARTIN, Monsieur Claude FOUASSIER, Monsieur Yohan JOBET, Monsieur André JEAN, Monsieur Patrice VIEUGUE, Madame Magali GOISET, Madame Evelyne COUTEAU, Monsieur Daniel LEROY.

Absents excusés: Monsieur Christian CHEVALLIER donnant pouvoir à M. Yves BOSCARDIN, Monsieur Florent DE WILDE donnant pouvoir à Madame Danielle HURE, Madame Véronique FLAUDER-CLAUS, Madame Christèle BEZILLES, Madame Nathalie BRISSET donnant pouvoir à M. Albert FEVRIER, Madame Corinne GERVAIS donnant pouvoir à Madame Valérie MARTIN, Mme Marion CHAMBON, Monsieur André PETIT donnant pouvoir à Monsieur Dominique DAUX, Madame Maryse TRIPIER donnant pouvoir à Monsieur Philippe MOREAU, Monsieur Thierry BOUTRON, Monsieur Richard SENEGAS, Monsieur Alain DEPRUN, Madame Bérengère MONTAGUT donnant pouvoir à Monsieur Yohan JOBET, Madame Mélusine HARLE, Monsieur Wondwossen KASSA donnant pouvoir à Madame Lysiane CHAPUIS, Monsieur Joël DAVID donnant pouvoir à Madame Evelyne COUTEAU, Monsieur Jean-Marie CHARENTON, Madame Christiane BURGEVIN donnant pouvoir à Monsieur Jean-Marc POINTEAU.

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire: Monsieur François JOURDAIN

Ordre du Jour:

Présentation du projet généralisation de la fibre par M. NERAUD

- 1. MSAP: Avenant au marché de travaux
- 2. Enfance-Jeunesse: Avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF
- 3. EPAGE : Désignation d'un représentant
- 4. Arboretum: Bilan 2020 et perspectives 2021
- 5. PLUIh : Réunions et travaux à venir
- 6. Santé: Actions conduites pour lutter contre la désertification médicale
- 7. Economie : point sur les dossiers de soutien au tissu économique
- 8. Questions diverse

Le Conseil Communautaire débute par une minute de silence en hommage à Monsieur Jean-Jacques POIRON et Monsieur Gérard PETIT.

Présentation du projet généralisation de la fibre par M. NÉRAUD;

Monsieur NÉRAUD, Monsieur GAMBILLON du Service Aménagement Numérique du Territoire et Monsieur GAVET représentant de Loiret THD-Loiret Fibre en charge du déploiement de la fibre pour le Département, ont présentés le projet de généralisation de la fibre à l'abonné.

Le support présenté est joint au présent PV.

Appel des présents.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 15 Décembre est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

D2020/086 : Réparation de fuite de gaz au complexe multisports de Lorris - Devis à passer avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour un montant de 6 966,89 € HT soit 8 360,27 € TTC. Cette prestation sera remboursée par l'assurance dommage-ouvrage.

D2020/087 : Aides aux entreprises- Octroi d'une subvention d'un montant global de 3 200 € pour deux dossiers (Jardiflor et Décor Autrement).

D2020/088: Fixation des tarifs des produits boutiques de l'Office de Tourisme Communautaire

D2020/089 : Réalisation des missions de contrôle du Service Public d'Assainissement Non Collectif – Passation d'un marché avec la société ACE ASSAINISSEMENT (Ouzouer-sur-Loire) :

N°	Désignation	unité	Prix unitaire HT
1	Contrôle diagnostic intitial et contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien		98,5
2	contrôle de conception		49,9
3	contrôle de bonne exécution des travaux		98,5
4	Diagnostic vente		98,5
5	Contre-visite	1	49,9
6	Diagnostic pour litige	1	98,5
7	Rendez-vous non honoré	1	49,9
	ces tarifs comprennent		
	- les frais de déplacement		
	- la préparation et prise de RDV		
	- la remise des rapports sous format Word.		
8	Réunions	1	GRATUIT

Le montant pour la période initiale est fixé entre 19 000 € H.T. minimum et 38 000 € H.T. maximum.

D2020/090 : Délégation du Droit de Préemption Urbain à l'occasion de l'aliénation d'un bien (Climat du cimetière à CHATILLON-COLIGNY)

D2020/091 : Remplacement d'un lampadaire accidenté sur la commune de Nesploy - Devis à passer avec la société JOURDAIN ET FILS (45270 BELLEGARDE) pour un montant de 3 875 € HT soit 4 650 € TTC. Ce montant sera remboursé par l'assurance.

D2021/001 : Aménagement en mobilier de la Maison des Services de Châtillon-Coligny - Devis à passer avec la société PAPETERIE SERVICES (45120 CHALETTE SUR LOING) pour un montant de :

Pour l'espace Petite Enfance : 3 799,25 € HT
 Pour l'espace MSAP : 4 516,25 € HT
 Pour l'espace Extension Maison de Santé : 1 994,75 € HT
 Pour l'espace Cuisine : 1 425,75 € HT

Soit un total de Douze Mille Sept Cent Quatre Vingt Neuf Euros et Vingt Centimes HT (12 789,20 € HT) soit 15 347,04 € TTC.

D2021/002 : Hébergement du serveur commun, raccordement à la fibre et transit VPN - Devis à passer avec la société ADD ON TELECOM pour un montant de 69 367,20 € HT soit 83 240,64 € TTC pour une durée de 36 mois.

D2021/003: Remplacement ampoules sur l'Eclairage Public sur la commune de Bellegarde- Devis à passer avec la société JOURDAIN ET FILS (45270 BELLEGARDE) pour un montant de 4 644 € HT soit 5 572,28 € TTC.

1. MSAP : avenants au marché de travaux

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais a décidé d'engager des travaux d'aménagement de la maison des services à la population de Chatillon-Coligny en vue de l'extension de la Maison de Santé Pluridisplinaire (MSP), la création d'une Maison de Services Au Public (MSAP), la création d'une salle d'activités pour le RAM, un bureau et des cabinets de consultation PMI et la création de bureaux et de locaux d'archives pour le SSIAD et l'ADAPA.

Arrivées à la fin des travaux, des prestations supplémentaires ou des modifications de prestations doivent être formalisées par avenant :

Lot 2 – Maçonnerie- ravalement	REVIL	Reprise du plancher haut en liaison avec le bâtiment existant (pose de plats carbone)	+1.080,00 € HT
Lot 4 – couverture	DRU	Modification sur terrasse en étanchéité	+688,62 € HT
Lot 7 – Menuiserie	TAVERNIER	Erreur de conception sur protection murale du local poussette	+151,60 €
Lot 12 – VRD-Espaces- Verts	TPCM	Arrachage d'un arbre	+ 812,00 € HT
Lot 12 – VRD-Espaces- Verts	TPCM	Rehausse du mur de la rampe de garage	+ 1.690,00 € HT
Lot 12 – VRD-Espaces- Verts	TPCM	Signalisation horizontale du parking	+ 2.126,00 € HT
Mission OPC	CRX	Honoraire supplémentaire suite à l'allongement des délais	+ 1.781,20 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'approuver** les avenants à passer pour chaque lot indiqué ci-dessus concernant les travaux d'aménagement de la maison des services à la population de Chatillon-Coligny ayant pour objet des travaux supplémentaires,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les-dits avenants

Monsieur Alain GERMAIN : les travaux seront finis à la date envisagée.

<u>Monsieur François JOURDAIN</u>: Les moins-values ont-elles été récupérées? Quand une entreprise signe un devis, elle revient rarement dessus.

Monsieur Albert FEVRIER: ce sont des ajustements ou des modifications (ex. le parking).

<u>Monsieur Alain GERMAIN</u>: Ce sont des petites finitions qui n'étaient pas dans le marché mais qu'il fallait absolument faire. Ce sont des travaux qui n'étaient pas prévus que l'on rajoute. Sur le chantier il y a eu des moins-values, tout chantier de cette envergure comporte des plus ou moins-values. Nous avons souvent des plus ou moins-values même dans nos communes.

<u>Monsieur Pierre MARTINON</u>: Dans ma commune, je n'accepte pas les honoraires supplémentaires suite à l'allongement des délais. Il est facile de faire des prix bas et de mettre des plus-values ensuite.

<u>Monsieur Michel MAUFRAS</u>: C'est étonnant de voir un avenant sur la mission OPC concernant l'allongement des délais.

<u>Monsieur Albert FEVRIER</u> : indique que la Communauté de Communes essaie de limiter au maximum les avenants.

2. Enfance-Jeunesse: avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF

La CAF et la MSA se sont engagées depuis 2003 dans la politique de développement des contrats enfance et temps libre, réformés sous la forme du depuis juillet 2006.

Les Contrat enfance Jeunesse (CEJ) sont des contrats conclus par les caisses de mutualité Sociale agricole et les CAF avec les collectivités territoriales et visent à développer des services et équipements nouveaux pour l'accueil des enfants et des jeunes ainsi qu'à améliorer la qualité de l'existant.

Le CEJ vise à définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Contrat « enfance et jeunesse » Psej. Sont éligibles à la Psej les nouveaux développements ou/et les développements financés lors de la dernière année du CEJ précédant le présent Cej qui concourent à une fonction d'accueil et de pilotage et qui sont maintenus.

L'avenant au Contrat enfance jeunesse (CEJ) de Notre territoire a été négocié en 2020 pour répondre à l'augmentation du temps de travail de l'animatrice du Ram de Châtillon-Coligny.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant à passer au contrat enfance-jeunesse pour l'année 2021
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant

<u>Monsieur Albert FEVRIER</u>: La CAF est un partenaire exigeant mais incontournable qui contribue de manière importante au financement des actions de la Communauté de Communes.

3. EPAGE : désignation d'un représentant

Vu la délibération n°2020-091 du 28 Juillet 2020 désignant des représentants de la communauté au sein de l'EPAGE du Bassin du Loing ;

Suite au décès de M. André LEBOEUF, il est proposé de procéder à une nouvelle désignation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- de Désigner en tant que représentants de la communauté au sein de l'EPAGE du Bassin du Loing les personnes suivantes :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Claude FOUASSIER	Monsieur Jean-Luc PICARD
Monsieur André JEAN	Madame Christine BURGEVIN
Monsieur Albert FEVRIER	Monsieur Alain GERMAIN

4. Arboretum: bilan 2020 et perspectives 2021

1. Bilan 2020

Fréquentation totale :

4 625 (2 999 en 2019) visiteurs sur les 25 journées ouvertes au public y compris journées de l'arbre, soit une moyenne de 185 visiteurs par jour (120 en 2019) ;

A cela s'ajoutent les 345 visiteurs reçus par Ecolokaterre (654 en 2019), hors jours d'ouverture soit un total de 4 970 visiteurs (3653 en 2019).

Animations et Evènementiels :

- Le week-end du 11 au 14 juillet ; exposition d'artisans locaux, un après-midi consacré à l'aromathérapie;
- Le week-end des 29 et 30 Août animation « la vie en rose », exposition, théâtre, art floral, le 29/08 atelier de l'Association Épilepsie la vie d'abord ; le 29/08 en soirée concert du groupe « so far so good » ;
- Le week-end des 3 et 4 Octobre : JDA avec exposants, conférences dont mini-conférences organisées par l'agence de la Biodiversité, un spectacle « l'homme qui plantait des arbres »; organisé à l'Espace des Etangs en raison d'une météo défavorable et bien sûr des visites guidées, un atelier grimpe d'arbres, des promenades en calèche;

ANNEXE 1 : Rapport d'activités

2. Convention de transfert de gestion à passer avec l'Etat

Le site de l'Arboretum des Barres (35 ha) étant une propriété de l'Etat, l'intervention de la Communauté pour assurer l'accueil du public nécessite la conclusion d'une convention de transfert de gestion, afin de clarifier les responsabilités. Cette convention, initialement conclue du 1^{er} avril 2019 au 31 Mars 2021 porte sur l'ensemble du patrimoine concerné par l'accueil du public (terrains et bâtiments) à l'exclusion des bâtiments non affectés à cet accueil.

Les services de l'Etat sollicitent la Communauté de Communes pour poursuivre sa mission sur ce site dans les conditions identiques pour 2 ans supplémentaires. L'Etat s'engage à renouveler l'attribution d'une aide financière au titre du FNADT pour 2021 à hauteur de 50 000 €; cette aide devrait être reconduite en 2022;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à 47 voix pour et 1 abstention :

- de donner son accord pour renouveler la convention de transfert de gestion avec l'Etat et l'autorisant de signature au Président, sous réserve de la confirmation des engagements financiers des différents partenaires et notamment de l'Etat ;
- d'autoriser M. le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération (signature de contrats, conventions, dont les conventions d'objectifs, transferts de contrats, ou tout document utile...).

<u>Monsieur Albert FEVRIER</u>: le budget a été tenu cette année malgré les restrictions. On repart pour deux années. Les conclusions de l'étude conduite par la Région n'ont pas été rendues. M. SAURY doit interroger le ministre de l'Agriculture sur le devenir des Arboretum et sur le devenir des bâtiments. La convention sera signée fin février/début mars.

3. Attribution d'une subvention à l'association EcoloKaterre

L'association EcoloKaterre assure, depuis le 20 avril 2019, l'organisation des visites guidées de l'Arboretum, pour le public les jours d'ouverture et pour les groupes sur réservation.

Cette association s'est investie en 2020 malgré le contexte sanitaire. Elle a assuré les visites guidées lors des 25 jours d'ouverture et a accueilli un nombre restreint de groupes (13 contre 26 en 2019); l'accueil des scolaires ayant été pénalisé par la crise Covid.

Afin de soutenir cette structure, partenaire de l'arboretum ;

Considérant le budget 2020 de l'Arboretum,

Monsieur le Président propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à cette association pour un montant de 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association EcoloKaterre ;
- **De demander** que la participation de la Communauté de Communes soit mentionnée sur tout support de communication de l'association ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

<u>Monsieur Philippe MOREAU</u>: Tout le monde a rencontré cette association qui offre une expérience unique et remarquable. L'association est très appréciée de l'ensemble des visiteurs.

<u>Monsieur Albert FEVRIER</u>: C'est une toute petite association pourvue de bénévoles qui se démènent. Ils connaissent bien le site. La personne vient très souvent surtout pour le scolaire. C'est une subvention très importante pour l'association, ils nous rendent un grand service.

5. PLUIh : réunions et travaux à venir

- Conférence des maires **le 26 janvier 2021 à 18h** avec la présence de Ville Ouverte et de M. Renault de la DDT (point sur les premiers secteurs fléchés par les communes pour l'extension de leurs secteurs d'habitat et d'activité).
- Ateliers PLUiH le 16 février 2021 dont le format et le lieu restent à préciser avec Ville Ouverte.

Concernant l'étude sur le bâti vacant, le 14 janvier dernier les étudiants sont venus sur plusieurs communes ciblées dans l'échantillonnage (Auvilliers en Gâtinais, Bellegarde, Ladon, Nogent sur Vernisson), la seconde journée étant fixée au 8 février (Châtillon Coligny, Ouzouer sous Bellegarde, Quiers sur Bezonde et Saint Maurice Sur Aveyron).

Monsieur Claude FOUASSIER: Le Plu de la CC4V a reçu un avis défavorable par les services de l'Etat, aussi pour éviter cette situation, nous souhaitons impliquer les services de l'Etat afin d'avoir un cadrage bien précis. Lors de la conférence des maires du 26 Janvier il est très important que toutes les communes soient représentées. Nous ferons un retour sur les rencontres dans les communes et un point sur l'extension des secteurs d'habitat et d'activités. Certaines communes ont été contactées par les Etudiants de Tours qui font des sondages et une enquête sur les bâtis vacants.

<u>Monsieur Jean-Marc POINTEAU</u>: indique que, concernant la visite des étudiants de Tours, plusieurs habitants d'Auvilliers ont appelé en mairie pour prévenir qu'une voiture tournait sur la commune et s'arrêtait devant les maisons vides.

<u>Monsieur Claude FOUASSIER</u> : L'instruction va être donnée de se présenter en mairie avant toute intervention de terrain.

<u>Monsieur Jean-Jacques MALET</u>: il faut que les documents envoyés à la DDT soient validés avant par les Maires car un document erroné a été envoyé dans lequel des terrains de Quiers ont été mis sur Bellegarde. <u>Monsieur Claude FOUASSIER</u>: l'ensemble des demandes issues des entretiens en visio avec les communes ont été envoyées pour connaître la position de la DDT. J'insiste sur le fait que la DDT doit se positionner sur les terrains.

Monsieur Albert FEVRIER: Le 11 Février, il y a un conseil des Maires du PETR à Lisledon, c'est pour cela que nous avons décalé la date des ateliers PLUiH au 16 Février (à la place du 11 février)

6. Santé: actions conduites pour lutter contre la désertification médicale

1. Cabinet de recrutement

La commune de Nogent sur Vernisson envisage de faire appel à un cabinet de recrutement pour la recherche d'un médecin. Elle a proposé à la Communauté de Communes de s'associer à cette démarche pour rechercher également un médecin prioritairement pour la MSP de Bellegarde. Il est proposé de constituer un groupement de commande entre la communauté de communes et la commune de Nogent sur Vernisson pour la réalisation de cette mission.

Il est proposé que la Communauté de Communes assure la fonction de coordinateur pour le choix du prestataire, la signature du marché et de ses éventuels avenants, son exécution technique et financière ; Les frais engagés seront ensuite partiellement facturés à la commune de Nogent sur Vernisson, au regard des prestations réalisées et résultats obtenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **De Constituer** un groupement de commandes pour le choix d'un cabinet de recrutement pour la recherche de deux médecins.
- **D'Autoriser** Monsieur le Président à signer une convention de groupement de commande avec la commune de Nogent sur Vernisson, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier

ANNEXE 2 : Convention de groupement de commandes

<u>Madame Valérie MARTIN</u>: indique que la Communauté de Communes serait prioritaire pour installer le 1^{er} médecin recruté sur la commune de Bellegarde. Le paiement se fait en plusieurs fois : 1/3 à la signature, 1/3 à la présentation du candidat et 1/3 à l'installation.

Madame Danielle HURE : demande si le cabinet a été trouvé

Madame Valérie MARTIN: indique que le cabinet a été trouvé et il a 18 mois pour trouver un médecin.

<u>Madame Mireille SAVAJOLS</u>: Est-ce que le dernier tiers peut être payé lorsque l'on sera sûr que le médecin reste ou sinon est-ce que l'agence de recrutement s'engage à retrouver quelqu'un?

<u>Madame Valérie MARTIN</u>: C'est dans le contrat. On ne peut jamais être sûr de l'embauche. On ne sait pas comment faire pour trouver des médecins donc on essaye cette solution. On est par ailleurs engagé avec le Conseil Régional pour l'installation d'un médecin salarié. Avec le cabinet de recrutement les médecins seront libéraux.

Monsieur Albert FEVRIER fait part d'une question écrite: Madame Christiane BURGEVIN s'interroge sur le nombre de médecins en recrutement pour la MSAP de Bellegarde. Pourquoi chercher à recruter un seul médecin, alors qu'à Ladon il n'y en a plus du tout. Quelle est la situation réelle et actuelle à Bellegarde?

Madame Valérie MARTIN: A Bellegarde il y a le docteur Mongay et le docteur Souidi. Il y a deux médecins deux après-midi par semaine pour des renouvellements d'ordonnances mais ils ne font pas de consultation.

Monsieur Albert FEVRIER: précise qu'ils viennent sur leur jour de repos.

<u>Madame Valérie MARTIN</u>: Chacun pourrait envoyer la question pour sa commune. On va essayer de trouver un médecin en priorité dans les pôles principaux.

<u>Monsieur Jean-Jacques MALET</u>: rappelle qu'un cabinet de télémédecine va bientôt ouvrir sur Ladon et ajoute que Madame Valérie MARTIN et Monsieur Albert FEVRIER déploient beaucoup d'énergie pour faire avancer les choses à ce niveau.

<u>Madame Valérie MARTIN</u>: précise que la télémédecine ne fonctionnant pas sur Lorris nous l'avons déplacée à Ladon. Les infirmières de Bellegarde ont été formées. Même avec la télémédecine un lien se crée avec le médecin, à Châtillon-Coligny certains avaient même choisi le médecin de la télémédecine comme médecin référent. Nous essayons d'avancer, nous avons des MSP vides de médecin. Nous espérons pouvoir mettre au sein de nos MSP des médecins salariés.

<u>Monsieur Albert FEVRIER</u> : cela n'est pas évident : pour mettre un médecin salarié il faut 3 cabinets. De plus, pour pouvoir accueillir un médecin salarié, il faudra s'éparer les accueils, les salles d'attente ...

<u>Madame Emmanuelle PION</u>: demande quand ouvrira le cabinet de télémédecine à Ladon?

<u>Monsieur Albert FEVRIER</u> : indique que les infirmières ont été formées mardi dernier et une réunion est prévue demain. On devrait donc savoir rapidement.

<u>Madame Valérie MARTIN</u>: précise qu'un mail sera envoyé aux mairies pour prévenir de l'ouverture du cabinet.

2. Action de la Communauté de Communes pour maintenir et développer l'offre de soins

La communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais a accordé une aide à l'immobilier d'entreprises aux professionnels de santé locataires de la MSP de Bellegarde, la MSP de Lorris et le pôle santé de Châtillon Coligny, pour les aider à faire face aux conséquences de la période de confinement du printemps 2020. Montant : 10 567,44 €

Elle prend par ailleurs en charge les locaux vacants de la MSP de Lorris (382, 07 € par mois, soit 4 584,84 € rapporté à une année), et de la MSP de Bellegarde (893,90 € par mois, soit 10 726,80 € rapporté à une année).

Les professionnels de santé du pôle de Châtillon se voient facturés uniquement les locaux occupés. La Communauté de Communes prend en charge le local de l'équipement de télémédecine ainsi que, pour la première année, les cabinets médicaux des 2 médecins généralistes arrivés en mai et juin 2020. Estimation de la prise en charge : 9 720 €

Dans le cadre du recrutement des médecins de Châtillon Coligny, la communauté de communes prend en charge, pour une durée limitée à un an, le poste de secrétariat médical (34 932 € pour 12 mois) Elle a aussi procédé à l'acquisition de mobilier professionnel, remboursé de manière échelonnée par les médecins.

Pour 2021, la communauté de communes a également pris la décision de geler la révision des loyers sur les 3 pôles.

A Ladon, la communauté de communes a lancé le projet d'acquisition de l'ancien cabinet médical pour y installer une borne de téléconsultation (80 000 €). Elle prend en charge les abonnements internet (Châtillon, et bientôt Ladon, soit 1 152 € en base annuelle par cabinet).

Elle adhère par ailleurs au GIP régional, et va missionner un cabinet de recrutement pour la recherche de médecins. Dans ce cadre elle sera amenée à mettre à disposition locaux et moyens administratifs.

Objet de l'aide	Nature/durée de l'aide	Impact financier en fonctionnement
Aide crise sanitaire	Ponctuelle - 2020	10 567,44 €
Prise en charge des loyers	Base annuelle – ajustable à la	15 311,64 €
locaux vacants	réalité de l'occupation des locaux	
Prise en charge des locaux mis	Base annuelle	4 860,00
à disposition des médecins la		
première année		
Poste de secrétariat médical	Pour 1 an	34 932 €
Prise en charge du local de		4 860 €
télémédecine à Châtillon		

Gel des loyers	2021	-
Abonnement internet	Base annuelle	1 152,00 €
télémédecine		
Cabinet de recrutement		12 500 €
		Impact financier en investissement
Acquisition du cabinet médical		80 000,00 €
de Ladon		

<u>Madame Valérie MARTIN</u>: précise que pour Châtillon cela est différent de Lorris et Bellegarde car à Châtillon les professionnels ont contracté un bail et chacun prend à sa charge son cabinet.

<u>Monsieur Jean-Jacques MALET</u>: alerte sur le fait que de plus en plus de patients n'honorent pas leur rendezvous. Cela n'est pas correct et cela est pesant pour les professionnels de santé.

7. Economie : point sur les dossiers de soutient au tissu économique

Le dispositif d'aide aux TPE n°2 — crise sanitaire permet d'octroyer une aide forfaitaire de 500 € aux commerces fermés administrativement durant le mois de novembre. Ceux dont la fermeture a été prolongée au-delà du mois de novembre (cafés-hôtels-restaurants, entreprises évènementielles) peuvent prétendre à une aide forfaitaire de 1 000 €.

A ce jour, 22 commerces ont sollicité l'aide de 500 €, et 13 l'aide de 1 000 €, soit un total de 24 000 €. Le dispositif court jusqu'à fin février 2021.

Monsieur Jean-Jacques MALET: L'économie générale ne va pas trop mal mais ce n'est pas le cas concernant les commerçants et les restaurateurs. Environ 40 dossiers ont été étudiés à ce jour contre environ 85 au 1^{er} confinement. Au second confinement certains commerçants n'ont pas cessé de travailler contrairement au 1^{er}, mais de nouveaux commerçants ont ouvert leur entreprise qu'ils ont dû fermer donc le nombre de dossiers devrait être équivalent.

8. Questions diverses

<u>Monsieur Albert FEVRIER</u> fait part d'une question écrite : Madame Christiane BURGEVIN : la crise sanitaire se prolongeant, pourquoi ne pas installer un système de visio-conférence avec prise de parole ou tchat, exemple « Adobe Connect, Zoom... »

<u>Monsieur Albert FEVRIER</u>: Pour les réunions communautaires à 50 personnes cela est compliqué. Pour les commissions cela se fait déjà.

<u>Madame Valérie MARTIN</u>: cela se fait déjà pour les commissions mais à une quinzaine cela est déjà compliqué.

<u>Madame Danielle HURE</u> : Cela se passe bien en réunion CAUE à 80 personnes.

<u>Madame Isabelle ROBINEAU</u>: Au cours du conseil communautaire d'octobre 2020 a annoncé que l'ex Office de Tourisme de Lorris avait fait un don à l'Office de Tourisme Communautaire de la somme de 15 000 € mais il s'agit de 30 000 €, elle souhaite corriger cette erreur.

<u>Madame Evelyne COUTEAU</u>: Rappelle que la 1^{ère} commission Enfance Jeunesse Sports aura lieu le jeudi 21 Janvier 2021 à 18h30 à Lorris avec la possibilité d'y assister en visio.

<u>Monsieur André JEAN</u>: Une campagne de diagnostic de l'assainissement non collectif sur le Lorriçois va être lancée au mois de Février. Il y aura 233 contrôles effectués. Nous enverrons aux communes les listes pour vérification des adresses. C'est l'entreprise ACE Assainissement qui fera les contrôles.

<u>Monsieur Albert FEVRIER</u>: C'est une obligation tous les 10 ans. Nous ne voulions pas réunir la commission uniquement pour cela. Nous essayerons d'en faire une fin février début mars. Nous voulons limiter les commissions en ce moment.

<u>Monsieur Daniel LEROY</u>: Le groupe scolaire de Vieilles-Maisons risque une fermeture de classe. Où en sont les travaux menés dans le cadre du protocole ruralité?

Monsieur Albert FEVRIER: Le contrat de ruralité signé il y a 2 ans n'a pas pu avancer en 2020. Il faut revoir avec Mme Coton de l'inspection académique à Châteauneuf.

Monsieur Daniel LEROY: oui c'est très important car nous risquons des fermetures de classes.

<u>Madame Valérie MARTIN</u>: La condition pour maintenir les classes ouvertes était que l'on travaille tous ensemble pour réfléchir à des regroupements possibles mais certains ont refusés.

Monsieur Daniel LEROY: Est-ce qu'il est prévu des centres de vaccination dans les anciens cantons?

Monsieur Albert FEVRIER: la CPTS a envoyé une information erronée en disant qu'il y aurait plusieurs centres mais il n'y a que 5 centres sur le département. Ces centres devaient fonctionner avec 1 200 vaccins par semaine mais il s'avère que tous les vaccins n'ont pas été reçus. Une partie des plus de 75 ans a pu être vaccinée mais maintenant il va falloir attendre. Le Département s'est proposé de mettre en place des centres de vaccination itinérants et la Préfecture était d'accord. Je ne sais pas à quelle vitesse cela sera fait.

<u>Madame Valérie MARTIN</u>: indique avoir eu le directeur du Cabinet de M. GAUDET qui lui a indiqué que tant qu'il n'y a pas de livraison de vaccin cela ne sert à rien d'avoir des centres de vaccination.

Monsieur Jean-Jacques MALET: l'AML a lancé une action; un coup de pression sur la Préfecture pour connaître la vérité, parce qu'aujourd'hui on prend des dispositions (mise à disposition de la salle des fêtes) mais il manque des vaccins. Cette semaine, seulement 3 500 vaccins ont été distribué pour les 4 centres de vaccination. Tant qu'on n'aura pas une quantité importante de vaccin cela n'ira pas. En 2 /3 jours les maires seraient opérationnels mais le problème reste le manque de vaccins.

Monsieur Albert FEVRIER: dans ces conditions, la vaccination des + de 75 ans va aller jusqu'au mois de mai.

<u>Monsieur Michel MAUFRAS</u>: Est-ce qu'on peut faire un transport pour emmener les personnes âgées se faire vacciner? On pourrait prendre le minibus de la Communauté de Communes.

Monsieur Albert FEVRIER: Ils ont peut-être aussi de la famille et des aides à domicile. On ne peut pas emmener tout le monde. Cela serait plus facile dans des centres à proximité.

<u>Monsieur Jacques HEBERT</u>: indique qu'à Montereau le recensement des plus de 75 ans a été fait et la mairie a donné les indications pour aller se faire vacciner à Gien. Il indique qu'il faut beaucoup de patience pour pouvoir prendre un rendez-vous sur Doctolib. Il faut regarder souvent pour voir l'ouverture de créneaux. Cela sera plus facile pour la 2ème injection et elle pourra se faire par le médecin traitant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30 heures.

Le Président

M. Albert FEVRIER

Signé par : Albert FEVRIER Date : 26/01/2021 Qualité : CCCFG - Président